



## VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

Les modalités d'avancement au grade d'adjudant et d'accès aux fonctions de SOG impacteront toutes les strates du SDIS. Alors quel que soit votre grade, du sapeur au colonel, votre avis est important. C'est pourquoi nous vous proposons :








- Une consultation sous la forme d'un sondage rapide et anonymisé : <https://framaforms.org/devenir-adjudant-dans-le-sdis-95-1562368310>
- Ce sondage est également disponible sur notre site internet : [www.unsa-sdis95.org](http://www.unsa-sdis95.org)

**Vos réponses nous permettront de mieux vous représenter lors de la prochaine réunion, prévue en septembre.**



## LA GRÈVE POUR QUI, POURQUOI, COMMENT ?

Un mouvement social unitaire a été décidé au plan national et ce sont 7 organisations syndicales, représentant 85 % des agents des SDIS, qui appellent, ensemble, à la grève :

### Organisations ayant appelé à la grève

							
National	UNSA-SDIS de FRANCE	FA SPP-PATS	CGT Serv. Publics	Avenir-Secours	Force Ouvrière SIS	SPASDIS CFTC	CFDT INTERCO
SDIS 95	<b>UNSA-SDIS 95</b>	-	<b>CGT-SDIS 95</b>	-	-	-	-

### Organisations n'ayant pas rejoint le mouvement

			
National	FGAF	Solidaires SUD SDIS	SNSPP PATS
SDIS 95	<b>SA-SDIS 95</b>	<b>SUD-SDIS 95</b>	-

**C'est pourquoi, aujourd'hui, seules 2 organisations sur 4 ont appelé à la grève dans le SDIS 95 : l'UNSA et la CGT.**

## POURQUOI LA GRÈVE ?

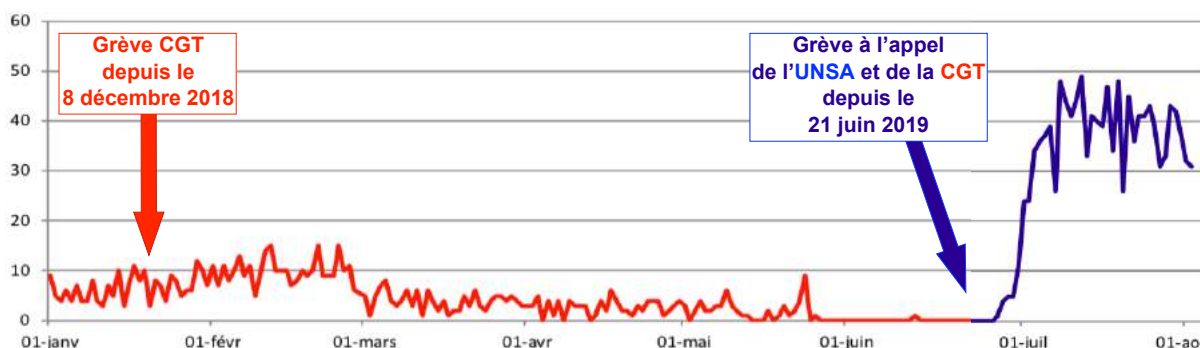
Le 14 mars 2019, Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur, recevait 7 organisations syndicales des SDIS. Cette réunion avait pour objectif de sensibiliser le gouvernement sur les difficultés croissantes des SDIS. Le Ministre de l'intérieur s'était alors engagé à apporter une réponse concrète « d'ici le mois d'avril ». Nous n'avons reçu à ce jour aucune réponse et assimilons cela à un refus délibéré de dialogue social.

**Le 21 juin, l'UNSA-SDIS 95 appelaient à la grève.**

## POURQUOI UNE MOBILISATION EN DEMI-TEINTE ?

**Pour l'UNSA-SDIS 95 la faible mobilisation résulte de plusieurs facteurs :**

- Un essoufflement : les sapeurs-pompiers du SDIS sont appelés à la grève depuis le 8 décembre 2018. Une grève de 8 mois fait perdre tout sens au mouvement social.
- Un manque de pédagogie sur les enjeux des revendications nationales.
- Les menaces de sanctions de l'Administration.





## QUELLES REVENDICATIONS ?

Les 7 organisations syndicales sont tombées d'accord sur un certain nombre de revendications nationales parmi lesquelles :

1

### La revalorisation de la prime de feu à hauteur des autres métiers à risque, à 28% minimum :

En 1990, les SPP ont obtenu que leur prime de feu soit intégrée au calcul de la retraite. Il s'agit d'une « prime de risques » qui ne porte pas son nom et qui représente 19% du traitement brut. Or, depuis 30 ans, elle n'a pas évolué.

Alors que tout le monde loue l'abnégation et le travail 24h/24 des sapeurs-pompiers, avec les difficultés personnelles et familiales que cela implique, il est temps de valoriser ces contraintes. Il s'agit d'une véritable revendication salariale.

2

### La garantie de la pérennité de la CNRACL et l'institution d'un dispositif de portabilité des droits pour les agents de la catégorie active en déplaçant les 1 an pour 5 ans et en supprimant les surcotisations :

La réforme des retraites inquiète. Au regard de nos missions, il s'agit de garantir que les SPP conserveront la catégorie « active », pouvant ainsi partir plus tôt à la retraite, et ne verront pas leurs pensions diminuer.

#### Rappel :

- Il s'agit de la ligne 722.00 sur nos bulletins de salaire : sur cotisation CNRACL au taux de 3.8 % :
- 1,80 % devait être prélevés de janvier 1991 à janvier 2003 pour participer à l'intégration de la totalité de la prime de feu dans le calcul de pension pour les SPP partant à la retraite dans cette période.
  - 2 % au titre de la bonification des 1 an pour 5 ans. Mais cette bonification est plafonnée à 5 ans correspondant à 25 ans de sur cotisation. Pourtant, au-delà, les agents continuent de surcotiser, jusqu'à leur départ en retraite.

Il faut donc :

1. Supprimer les surcotisations indues. Cela représenterait un gain de pouvoir d'achat pour les agents et une économie substantielle pour les SDIS.
2. Permettre aux agents de déplaçant la bonification de 5 ans, toujours sur la base d'un an pour 5 ans de service.
3. Obtenir la portabilité de ce droit pour permettre à un agent qui changerait de profession de conserver la bonification acquise.

3

### Prioriser les préoccupations relatives aux questions de protection de la santé et de la sécurité pour les agents des SDIS :

Il s'agit :

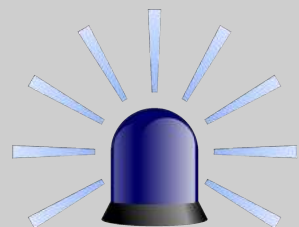
- de ne pas se résigner à la violence dont les sapeurs-pompiers sont victimes,
- de travailler à améliorer les conditions de travail et à réduire les risques professionnels.

#### Concernant l'affaire MATZAK :

Il n'y est pas fait référence dans le communiqué de l'intersyndicale. L'affaire MATZAK concerne les pompiers volontaires qui devraient (ou pas) être considérés comme travailleurs. Or nos revendications sont tournées vers les sapeurs-pompiers professionnels.

L'UNSA n'a absolument pas changé d'avis. L'application d'une « jurisprudence MATZAK » annoncerait la fin du volontariat (gardes postées et astreintes), du double statut et, in fine, une dégradation de la réponse opérationnelle. Il nous apparaît illusoire d'imaginer que la fin du volontariat serait intégralement compensée par des recrutements professionnels.

En revanche, il y est mentionné le « respect de la directive 2003-88/CE et de ses jurisprudences » puisque dans certains SDIS, les SPP dépassent les seuils autorisés. C'est sans objet pour le SDIS 95 puisque la note « temps de travail » respecte d'ores et déjà la réglementation en la matière.



## Le recrutement massif d'emplois statutaires afin de répondre aux besoins des Services Départementaux d'Incendie et de Secours :

Il s'agit d'une revendication nationale. La situation n'est pas la même dans tous les SDIS.

**Dans le SDIS 95, lors des dernières négociations, nous avons obtenu 55 embauches supplémentaires. Face à la pression opérationnelle qui grandissait, il y a deux approches différentes :**

1. Continuer d'accepter tous types d'interventions, parfois avec des motifs fallacieux, relevant souvent du transport de malades, etc., auquel cas il faut recruter massivement.
2. Ne pas accepter cette situation et exiger un recentrage de nos missions sur l'urgence.

**Dès le départ, l'UNSA-SDIS 95 a choisi de ne pas se résoudre à cette situation et à se battre pour que nos missions se recentrent sur ce qui nous a poussé à faire ce métier : l'urgence.**

**Pour l'UNSA-SDIS 95, il s'agit de ne pas se tromper de combat et de soutenir les revendications nationales en les adaptant au contexte local, sans contrevérité ! C'est cela être responsable !**

Aujourd'hui, ceux qui crient au loup sur les effectifs sont les mêmes qui ont voté POUR la suppression de 130 postes lors du Comité Technique du 9 juin 2016 (rapport 2016-3).

Concernant la question du recrutement, il est mensonger d'afficher des effectifs en baisse dans le Val d'Oise. On peut évidemment considérer que c'est insuffisant mais les dernières négociations ont permis 55 recrutements supplémentaires : 5 PATS et 50 SPP dont 48 en centres de secours. C'est l'objet de la délibération n° 2019-05-024C votée lors du Conseil d'Administration (CASDIS) du 24 mai 2019.

A noter que l'intervention de l'UNSA a permis de planifier ces recrutements sur 2019 et 2020, alors qu'ils étaient initialement prévus sur 3 ans.

	2019	2020	TOTAL
CAPORAUX	22	15	37
SERGENTS	6	5	11
AGENTS DU CODIS	2		2
PERSONNELS ADMIN. ET TECH.		5	5
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>55</b>
<i>DONT UNITES OPERATIONNELLES</i>	28	20	48

**Augmenter les effectifs et recentrer les missions des sapeurs pompiers sur l'urgence, c'est le combat que mène l'UNSA-SDIS 95 seule depuis plusieurs années. Il semblerait que notre persévérance commence à porter ses fruits.**

## **SOUTENIR LES REVENDICATIONS NATIONALES !!!**

**Dans la continuité de notre mail du 21 juin, nous renouvelons notre appel aux agents du SDIS 95 à se mettre en grève autour des revendications nationales suivantes :**

- Réévaluer la prime de feu de 19 à 28 %
- Garantir que les SPP conserveront la catégorie « active » et pourront ainsi partir plus tôt en retraite, sans que leurs pensions ne soient diminuées.
- Améliorer les conditions de travail et réduire les risques professionnels.
- Refuser la banalisation des violences envers les sapeurs-pompiers.
- Recentrer les missions des sapeurs-pompiers sur l'urgence.

**Le SDIS 95 ne doit pas entraver la liberté d'expression des agents qui soutiennent ces revendications nationales. L'UNSA-SDIS 95 défendra tous les agents porteurs de brassards de soutien.**

**D'ores et déjà, d'autres modes de revendications sont à l'étude pour le mois de septembre au plan national mais aussi départemental.**

